



Miracote MPC

Fiche technique du produit

Miracote MPC (Multipurpose Protective Coating) est un revêtement protecteur polymérisé à base de ciment à deux composants qui peut être appliqué sur diverses surfaces, notamment le béton, la maçonnerie, le métal, le bois et la céramique. Ce produit consiste en un liquide polymère caoutchouteux unique qui est malaxé à un mélange de ciment et d'agrégats exclusif. Miracote MPC est appliqué en deux couches ou plus à l'aide d'une truelle, d'une brosse, d'un rouleau, d'un pulvérisateur ou d'un racloir dentelé et d'un rouleau.

Conçu autant pour l'intérieur que l'extérieur, Miracote MPC restaure les surfaces en béton et les protège contre les effets de l'exposition à l'eau et de la pénétration de chlorures, les dommages causés par le gel et le dégel, ainsi que la carbonatation. Miracote MPC est un revêtement protecteur extrêmement durable et efficace qui « respire », ce qui permet la vapeur d'eau inhérente au béton de s'échapper sans cloquage ni délaminage. En diminuant la teneur en humidité du béton, Miracote MPC contribue à réduire le risque de corrosion des armatures qu'il renferme.

DOMAINES D'APPLICATION

- Projets de réparation et de protection du béton
- Renouvellement d'une surface en béton défectueuse ou décolorée
- Parapets et culées de ponts
- Éléments en béton en milieu marin
- Rénovation de stades et d'arénas
- Entrées, trottoirs, balcons et passages recouverts
- Plages ou patios de piscine
- Étanchéité secondaire et revêtement intérieur de réservoirs d'eau

AVANTAGES

- Conforme à la norme NSF-61 sur l'utilisation sécuritaire du produit dans l'eau potable.
- Perméable à la vapeur d'eau – réduit les risques de corrosion.
- Protège contre l'infiltration d'eau, de chlorures et de CO₂.
- Idéal pour l'intérieur et l'extérieur ainsi que la circulation routière et piétonnière.
- Améliore l'apparence et l'impression visuelle extérieure du béton et de la maçonnerie.
- Excellente adhérence à la plupart des substrats.
- Vaste choix de couleurs, de textures et de motifs.
- Faible teneur en COV – répond au critère des exigences COV pour les projets LEED
- Fini antidérapant pour la plupart des méthodes d'application.

RENDEMENT EN SURFACE

Recouvrement théorique par unité :

Application d'une couche	46 m ² à 0,80 mm d'épaisseur, 500 pi ² à 1/32 " (31 mils)
Application de deux couches	23 m ² à 1,59 mm d'épaisseur, 250 pi ² à 1/16 " (62 mils)
Application de trois couches	15 m ² à 2,38 mm d'épaisseur, 166 pi ² à 3/32 " (93 mils)

Rendement unitaire approximatif 35,4 L (1,25 pi³)
(poudre régulière seulement)

La consommation réelle dépend de nombreux facteurs, notamment la texture et la porosité du substrat, les variations d'épaisseur des couches et les pertes normales de produit.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES à 24°C

Durée d'utilisation	15-60 minutes (selon la température)
Temps de recouvrement	1 h à 4 h, ou lorsque sec
Ouvert à la circulation	12 h à 24 h
Adhérence ASTM C-882, Type 1	3,55 MPa
Résistance à la traction ASTM C190	3,10 MPa
Résistance à la compression ASTM C109	16,82 MPa
Perméabilité à la vapeur d'eau ASTM E96	1,96 perm/po
Absorption d'eau : Gain de poids d'un cube de ciment de 10 cm recouvert de Miracote après immersion de 21 jours dans l'eau (SCHL)	< 2 %
Résistance au gel/dégel – 50 cycles : Cylindres en béton recouverts de Miracote immergés dans une solution d'eau salée pendant 8 h, puis congelés pendant 16 h.	aucun écaillage ni décollement
Résistance aux intempéries ASTM G23 Procédure de la méthode 1, 60 cycles	Aucune dégradation visible
Résistance à la pluie poussée par le vent	
Norme fédérale américaine TT-C-558	8 h
Norme fédérale américaine TT-C-0035	24 h
Sous une pression de 1,24 kPa et un courant de 227 L/h	On remarque une absence d'eau ou d'humidité au dos des plaques d'essai.
Résistance aux hydrocarbures ASTM D1308, Essai sur zone localisée découverte	Aucun ramollissement ni attaque chimique après application répétée d'essence, d'huile à moteur SAE-10 et de carburéacteur pendant 21 jours.
Résistance au choc MIL-D-3134, paragr. 4.7.3. Balle d'acier de 0,91 kg lâchée d'une hauteur de 2,4 m sur une plaque d'acier recouverte	Aucune fissuration ni décollement
Propriétés d'inflammabilité ASTM E84	
Propagation des flammes	4
Densité de la fumée	0
Résistance au feu UL790	Classe A
Compatibilité avec l'eau potable	Conforme à la norme NSF/ANSI

EMBALLAGE et COULEURS

Catalyseur liquide *MPC Liquid Catalyst* (seau de 19 L)

Poudre *MPC Regular Powder*, poudre régulière gris naturel ou blanc* (sac de 25 kg)

*l'obtention d'une couleur standard requiert l'utilisation de poudre blanche

Poudre *MPC Regular Powder*, poudre régulière mélange gris et blanc (sac de 25 kg)

Mélanges sur mesure *MPC Special Custom Blends* disponibles (sac de 25 kg)

Poudre *MPC Smooth** Powder*, poudre lisse gris naturel ou blanc (sac de 18 kg)

**Utilisé seulement dans le microrevêtement *MPC*

Microtopping (se référer à la FTP Mir. 250)

RAPPORT DE MÉLANGE

Normal : un seau de *Liquid Catalyst* pour deux sacs de *MPC Regular Powder*.

Lisse : un seau de *Liquid Catalyst* pour deux sacs de *MPC Smooth Powder*.

DURÉE DE CONSERVATION ET ENTREPOSAGE

La durée de conservation est d'une année à partir de la date de fabrication, tant que le contenant reste non ouvert et que le produit est entreposé dans un endroit protégé, à l'abri de l'humidité, de la chaleur excessive, du gel et de la lumière directe du soleil.

APERÇU DES ÉTAPES D'INSTALLATION

- **Préparation de la surface** – Toutes les surfaces à recouvrir doivent être propres, en bon état et exemptes de substances susceptibles de nuire à l'adhérence de l'enduit, telles que la graisse, l'huile et d'autres types de contaminants ou de matières mal adhérentes. Pour les substrats en béton, un profil de surface CSP n° 3 ou plus est requis selon l'état général du substrat et les exigences en matière de recouvrement. Le béton et les autres substrats poreux ou absorbants doivent être **saturés superficiellement secs (SSS)** sans eau stagnante durant l'application de *Miracote MPC* au substrat.
- **Malaxage** – *Miracote MPC* doit être mélangé mécaniquement dans un récipient propre, à l'aide d'une perceuse à basse vitesse et d'une palette à mélanger de type Jiffy ou similaire approuvée par *Miracote*. Mélanger d'abord le catalyseur liquide afin de disperser les particules solides de polymère qui peuvent s'être déposées au fond du seau.
- Pour malaxer *Miracote MPC*, verser toujours le catalyseur liquide en premier dans le récipient, puis y ajouter lentement le composant en poudre. La proportion de poudre et de liquide peut être modifiée légèrement afin d'atteindre la consistance désirée, un coulis ou une pâte applicable à la truelle. Mélanger *Miracote MPC* jusqu'à ce que le produit soit homogène et lisse, sans grumeaux ni amas de poudre sèche.
- **Application** - *Miracote MPC* peut être appliqué au moyen d'un rouleau, d'une brosse, d'un balai, d'une truelle, d'un outil « Magic Trowel », d'un racloir ou d'un équipement de pulvérisation. Appliquer *Miracote MPC* seulement sur des substrats convenablement préparés, et s'assurer que les nids d'abeille et autres irrégularités du substrat sont bien remplis en y faisant pénétrer le produit.

POUR DES RÉSULTATS OPTIMAUX

- Préparer un échantillon sur le site de travail ou une zone d'essai mesurant 1,2 m par 1,2 m afin que le propriétaire puisse confirmer que la couleur, la texture, l'adhérence de la finition et toute autre exigence importante sont acceptables avant de commencer l'installation.
- Vérifier que les versions les plus récentes des fiches techniques du produit (FTP), des fiches signalétiques (FS) et des directives d'installation (DI) sont utilisées pour la soumission de projets et comme référence lors de l'application.
- Protéger les matériaux contre la chaleur et le froid excessifs en tout temps.
- Vérifier régulièrement l'épaisseur du film frais à l'aide d'une jauge d'épaisseur et surveiller la consommation de produit pour s'assurer que les couches appliquées ont l'épaisseur voulue.
- L'application appropriée de ce produit est la responsabilité exclusive de l'utilisateur final. Les visites sur place effectuées par les représentants de *Miracote* n'ont pour objectif que la formulation de recommandations. La supervision et le contrôle de la qualité relèvent uniquement de l'utilisateur.
- Mesurer la température ambiante et celle de la surface afin de s'assurer que le produit est appliqué dans des températures d'au moins 4,5 °C (40 °F) pendant la mise en place et la période de mûrissement de l'enduit.
- Comme pour le béton et les autres produits à base de ciment ou la maçonnerie, il est possible que des taches ou des marques de pneus apparaissent sur la surface. Appliquer un agent de scellement transparent qui forme une pellicule ou pénètre la surface afin d'augmenter la résistance aux taches, de faciliter le nettoyage et de réduire le risque de marques de pneus.
- Les revêtements à base de ciment gris naturel ou pigmentés peuvent devenir nuancés en raison d'une variation du taux d'évaporation pendant le mûrissement. Pour favoriser une couleur uniforme, appliquer une couche de finition avec *MiraGard Colorbond* ou un autre produit de finition pigmenté de *Miracote*.

RESTRICTIONS/LIMITATIONS

- Peut refléter les fissures dynamiques et les joints de contrôle. Se référer aux directives d'installation (DI) actuellement en vigueur pour les détails sur l'application.
- L'apparition de taches, de stries et d'efflorescence peut se produire lorsque le revêtement fraîchement appliqué est exposé à une accumulation d'eau ou à de l'eau courante en quantité excessive.
- Éviter tout contact avec l'aluminium, qui peut causer des effets indésirables en raison du ciment que contient *Miracote MPC*.

Miracote Product Line
Crossfield Products Corp
www.miracote.com

Bureau de la côte Est
140 Valley Road
Roselle Park, NJ 07204
Tél. : 908-245-2808
Télec. : 908-245-0659

Bureau de la côte Ouest
3000 E. Harcourt Street
Rancho Dominguez, CA 90221
Tél. : 310-631-6594
Télec. : 310-886-9119

GARANTIE LIMITÉE

AUCUNE GARANTIE NE PREND EFFET TANT QUE LES CONDITIONS DE VENTE INDIQUÉES DANS LES FACTURES DE CROSSFIELD PRODUCTS CORP. NE SONT PAS RESPECTÉES.

Crossfield Products Corp. garantit à l'acheteur de ses produits que ceux-ci ne comportent aucun défaut de fabrication. Crossfield ne certifie ou ne garantit pas le travail effectué par la personne ou l'entreprise qui emploie ses produits. La seule obligation de Crossfield aux termes de cette garantie se limite à l'acheteur original et au remplacement en nature de tout produit vendu par Crossfield qui s'est révélé défectueux dans l'année suivant la date de son utilisation par l'acheteur original, à condition que ce produit ait été entreposé correctement et installé avant la fin de sa durée de conservation, et qu'un examen effectué par Crossfield lui prouve de façon satisfaisante que ce produit était bel et bien défectueux.

CROSSFIELD PRODUCTS CORP. NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS. CETTE GARANTIE REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS LES GARANTIES RELATIVES À LA QUALITÉ MARCHANDE ET À L'APTITUDE À L'EMPLOI AINSI QUE TOUTES LES AUTRES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE CROSSFIELD, ET NOUS N'ASSUMONS, NI N'AUTORISONS QUICONQUE À ASSUMER EN NOTRE NOM, AUCUNE AUTRE RESPONSABILITÉ EN LIEN AVEC LA VENTE D'UN PRODUIT DE CROSSFIELD. CETTE GARANTIE NE S'APPLIQUE À AUCUN PRODUIT DE CROSSFIELD QUI A FAIT L'OBJET D'UNE FALSIFICATION, D'UNE MODIFICATION, D'UNE UTILISATION ABUSIVE OU D'UN MAUVAIS USAGE. CROSSFIELD PRODUCTS CORP. NE DONNE AUCUNE GARANTIE RELATIVE AUX ACCESSOIRES, AUX PIÈCES OU AUX MATÉRIAUX NON FOURNIS PAR CROSSFIELD PRODUCTS CORP. QUI SONT UTILISÉS EN LIEN AVEC SES PRODUITS. LE TERME « ACHETEUR ORIGINAL » UTILISÉ DANS LA PRÉSENTE GARANTIE FAIT RÉFÉRENCE À LA PERSONNE, À L'ENTREPRISE OU À L'ENTITÉ À LAQUELLE CROSSFIELD A VENDU SES PRODUITS. TOUTE ACTION VISANT À FAIRE RESPECTER UNE GARANTIE, CONCERNANT UNE VIOLATION DE CONTRAT OU DÉCOULANT D'UNE RÉCLAMATION CONTRE CROSSFIELD PRODUCTS CORP. DOIT ÊTRE INTENTÉE ET POURSUIVIE UNIQUEMENT DEVANT UN TRIBUNAL COMPÉTENT DES ÉTATS-UNIS CONTINENTAUX. L'ACHETEUR ACCEPTE CES CONDITIONS ET PAR LA PRÉSENTE RENONCE EXPRESSEMENT À RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS ADDITIONNELS.

AVERTISSEMENT : TOUJOURS GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

MIR.010

MIRACOTE MPC

04/11/2013